

SESSAM

Schéma d'accessibilité et de mobilité
du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse



CHIMAY

Cette fiche communale a pour objectif de permettre aux autorités et aux techniciens de mieux cerner les recommandations de l'étude SESSAM par rapport au contexte spécifique de leur commune. Chaque volet de l'étude y est repris de manière très synthétique.

Les rapports complets peuvent être téléchargés sur le site du projet :

<http://sessam.plateforme-esem.be/>





DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Densifier l'habitat et optimiser les réserves foncières disponibles

Chimay dispose de réserves foncières à proximité directe du centre urbain et de la gare routière en centre-ville (environ 28,5 ha) qui permettraient de répondre en partie à la demande en nouveaux logements sur la commune (+449 habitants d'ici 2030). On peut noter comme réserve foncière présentant le plus fort potentiel :

- Une zone de 2,3 ha le long de l'ancienne voie de chemin de fer entre la rue des Groseilles et la place des Princes qui est idéalement localisée en plein centre-urbain et offre un accès privilégié aux transports publics ;
- La place Léopold ainsi que la zone au nord de celle-ci offrent une superficie d'espace public de + d'1,5 ha qui vise à être valorisée et mise en valeur pour renforcer l'attractivité du centre-ville et serait en liaison directe avec le pôle multimodal et la zone d'habitat à densifier
- Toujours dans le cœur de la ville, une zone de 0,6 ha dans l'îlot au nord de la rue Reine Astrid présente un intérêt pour densifier l'habitat grâce à sa proximité avec le pôle multimodal central et les diverses liaisons cyclables.
- De nombreuses réserves foncières disséminées dans un rayon inférieur à 800m du pôle multimodal sont présentes dans le centre urbain de Chimay et gagneraient à être densifiées pour la fonction logement

L'utilisation de ces réserves permettrait de valoriser le centre urbain et d'axer le développement territorial autour des systèmes de transport existants. De même, une densification de l'habitat de l'ordre de 60 à 30 log/ha (maisons 2 façades et appartements) limiterait l'éparpillement urbain et réduirait la dépendance à l'usage de la voiture en favorisant le report modal vers le transport public.

Voir carte en annexe.

Promouvoir des lieux d'emplois offrant une accessibilité multimodale

Afin d'optimiser l'accessibilité des entreprises aux axes de communication et de favoriser le transfert modal dans les déplacements vers les lieux d'emplois, il est important de valoriser l'implantation d'activités denses en emplois (bureaux, services...) dans les réserves foncières en plus de la fonction logement.

L'implantation d'activités dans ces réserves participerait :

- à renforcer le pôle multimodal du centre-urbain et cette même offre en transport public limiterait les nuisances éventuelles liées aux déplacements
- à l'attractivité du quartier créé en favorisant la mixité des fonctions

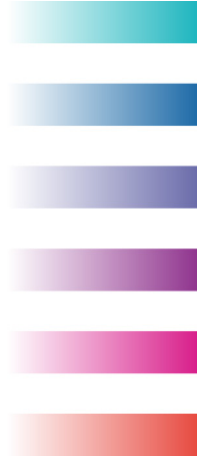
Voir carte en annexe.

Faciliter le télétravail et développer des télécentres

L'implantation d'un télécentre offrant une accessibilité multimodale à Chimay permettrait d'éviter certains déplacements vers les lieux de travail.

Le travail à distance, possible aujourd'hui grâce à l'utilisation d'ordinateur portable, téléphone et connexion internet, doit être encouragé car il permet d'agir sur les trois piliers du développement durable :

- Social : diminuer les temps perdus en déplacement, le stress et l'absentéisme ;
- Economique : limiter les dépenses des employés en déplacement et optimiser les surfaces de bureaux des entreprises ;
- Ecologique : réduire la consommation énergétique liée aux déplacements et aux bureaux





TRANSPORT ROUTIER

Tenir compte des projets sur la N5-E420

Chimay n'est pas directement concernée par la N5-E420. Cependant, une amélioration de la circulation sur cet axe rendrait celui-ci plus attractif pour se rendre à Charleroi. A contrario, une dégradation supplémentaire des temps de parcours ferait pencher la balance en faveur du passage par la N53 et Beaumont. Tout dépendra donc des orientations politiques éventuellement prises (et mises en œuvre) en ce qui concerne la sortie sud de Charleroi.

A une échelle plus locale, le contournement de Couvin ne permettra pas de capter les flux provenant de Chimay par la N99. Le délestage de trafic dans le centre de Couvin, permit par le contournement, devrait cependant garantir la fluidité et offre l'opportunité d'un réaménagement ambitieux.

Réaménager les traversées d'agglomération et certains carrefours

A Chimay, les enjeux se concentrent dans le centre autour de la Place Léopold. Ce carrefour clé gagnerait à être réaménagé en veillant à faciliter l'accès à la gare bus, à valoriser l'espace public et à améliorer les circulations des différents modes, en particulier piétons et cyclistes.

Supprimer les passages à niveau les plus problématiques

Sans objet.

Valoriser et créer des parkings pour le covoiturage

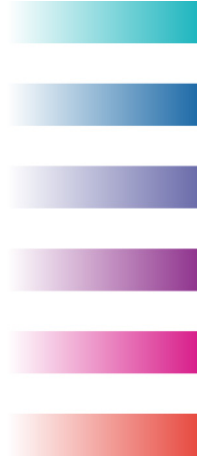
Des réflexions doivent être menées pour la création d'un parking de covoiturage au Nord de Chimay pour les flux à destination de Charleroi et sur la N99 pour les flux vers Dinant et Namur. Un partenariat public-privé pourrait être mené avec l'enseigne Match localisée sur la N53.

La création d'un parking de covoiturage pourrait également s'envisager sur ces différents axes, en collaboration avec la Direction des Routes. Chimay doit plaider pour la création d'un ou plusieurs parkings de covoiturage, en particulier au Nord de Couvin à hauteur de Frasnes, dans le cadre de la création du contournement.

Mener des projets pilotes d'autopartage et faire connaître l'autopartage entre particuliers

La commune peut réfléchir à la mise en place d'un projet d'autopartage à destination des employés de la commune, en particulier lors du renouvellement de certains véhicules de service. Le système pourrait être également ouvert aux habitants.

La promotion de l'autopartage entre particuliers (www.autopia.be) peut faire l'objet de séances d'information et d'articles dans les médias communaux (site Web, journal communal, etc.).





TRANSPORT PUBLIC

Accompagner la hiérarchisation du transport public

Pour Chimay, notre proposition prévoit une nette amélioration des services de bus vers la gare de Couvin, qui circuleraient toutes les demi-heures avec un horaire calqué sur ceux des trains, de façon à assurer des correspondances très attractives vers Charleroi.

L'actuelle ligne 109A serait quant à elle simplifiée (rationalisation des multiples variantes), son horaire cadencé, et elle serait limitée à Beaumont.

Une ligne régulière vers Momignies, des services scolaires et un service de transport à la demande compléteraient ce dispositif.

Combinées avec d'autres mesures (information, aménagement des arrêts, etc.), ces propositions permettront une nette amélioration de l'attractivité du transport public.

Améliorer les performances du réseau de bus

A Chimay, l'enjeu est d'améliorer la circulation des bus de centre-ville, et en particulier de faciliter l'accès à la gare bus. Cet objectif doit être inclus dans un projet global de réaménagement de la Place Léopold.

Un autre enjeu d'importance pour Chimay est de faciliter l'accès à la gare de Couvin pour les bus qui assureront la navette Chimay – Couvin.

Transformer les gares en pôles d'échanges

A Chimay, l'enjeu est de reconfigurer l'actuelle gare bus en un pôle d'échange de qualité. Les très larges emprises existantes peuvent être réduites au profit d'un aménagement plus compact, mais plus lisible et efficace.

Développer le transport à la demande à l'échelle du territoire

La commune aurait un intérêt à s'associer aux autres communes de la zone SESSAM et aux opérateurs de transport (TEC, sociétés de taxis, etc.) pour le développement d'un service de transport à la demande à l'échelle supracommunale, ceci afin de mutualiser les moyens financiers et humains et permettre des déplacements intercommunaux depuis/vers des zones moins bien desservies en transport public ou à des heures où l'offre est plus faible.

Ce partenariat pourrait être mis en œuvre par l'ASBL MobilESEM.

PIETONS ET CYCLISTES

Assurer un meilleur partage de l'espace public

Lors de la rénovation des voiries, les autorités communales doivent veiller à un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs (piétons et cyclistes) et une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite. L'accent doit être mis prioritairement sur les rues du centre de l'entité et sur les liaisons vers les pôles principaux (administration communale, écoles, commerces, etc.) et vers les arrêts principaux de transport public.

Faire de l'accessibilité universelle une priorité absolue

Lors de tout projet d'aménagement de l'espace public, une priorité absolue doit être donnée à l'accueil des personnes à mobilité réduite au travers d'aménagement qui pourront servir à améliorer le confort de circulation de l'ensemble de la population.

Réduire les ruptures provoquées par les infrastructures de transport

Ce point ne concerne pas particulièrement la commune de Chimay.

Améliorer les infrastructures cyclables

La commune devrait privilégier la mise en œuvre des aménagements suivants:

- Aménagements cyclables dans le centre
- Itinéraire vers Bourlers
- Valorisation du RAVeL et création de liaisons vers celui-ci
- Aménagement du RAVeL vers Mariembourg

Voir carte en annexe.

Développer le stationnement pour les vélos

La commune devrait progressivement développer le stationnement vélo à proximité des différents équipements : écoles, commerces, services, arrêts de transport public. Une réflexion doit également être menée pour le développement de stationnement vélo sécurisé dans le cadre de la rénovation de la gare des bus (voir ci-avant).

Disposer de services pour les cyclistes

La commune doit encourager l'accueil d'un vélociste qui pourrait offrir des services pour les cyclistes :

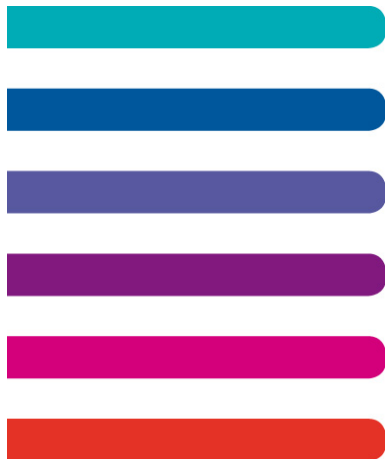
- Entretien et réparation
- Location de vélos (courte et longue durée)
- Mise à disposition d'informations

Accompagner le développement d'une politique de cyclotourisme à l'échelle du territoire

Il s'agit pour la commune de collaborer avec les différents GAL de la zone SESSAM et les maisons du tourisme pour mettre en place une véritable politique de cyclotourisme. Un projet de points



nœuds est en cours d'élaboration par le GAL Entre-Sambre-et-Meuse et le GAL Botte du Hainaut.



TRANSPORT DE MARCHANDISES

Encourager le report modal pour la filière extractive

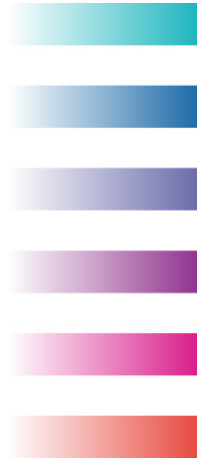
Les principaux enjeux à ce sujet sont extérieurs au territoire communal. Le report modal au départ de la carrière de Baileux doit cependant être encouragé.

Susciter des synergies industrielles

La Z.A.E de Baileux s'est lancée dans un projet pilote en la matière. Des subsides régionaux doivent permettre de réaliser des études de faisabilité visant à développer ces synergies industrielles (gestion de l'eau, énergie, mutualisation des services, etc.).

Sécuriser le trafic des poids lourds

L'enjeu est ici de canaliser le trafic lourds sur les axes N99 et N5-E420 et d'assurer le respect des réglementations.





COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

Proposer une information multimodale de qualité

La commune doit développer l'information sur les différents modes de transport dans les différents médias communaux : site Web, journal communal, etc.

Organiser des événements sur la mobilité

La commune doit prévoir l'organisation d'évènements sur la mobilité pour le grand public ou pour des publics plus ciblés : écoles, personnes âgées, services communaux, etc.

Accompagner la mise en œuvre d'une centrale de mobilité à l'échelle du territoire

La commune a signé la charte de collaboration pour soutenir les activités de l'ASBL MobilESEM dont l'objectif est précisément la création d'une centrale de mobilité. La commune doit communiquer sur les services de MobilESEM.

Harmoniser les politiques de mobilité avec les régions voisines

La commune doit renforcer ses collaborations avec les communes voisines de Couvin et Froidchapelle pour assurer une cohérence dans les politiques de mobilité.

Mettre en place des plans de mobilité dans les parcs d'activités et les écoles

La commune doit accompagner les écoles et les entreprises de la ZAE à se lancer dans la réalisation d'un plan de mobilité. Des enquêtes ont été menées en 2002 dans plusieurs écoles et devraient être renouvelées.

Améliorer la formation dans le domaine de la mobilité

La commune dispose déjà d'un conseiller en mobilité. D'autres membres du personnel communal pourraient être invités à la suivre la formation CeM donnée par le SPW afin d'améliorer les connaissances techniques au sein des services communaux.

Développer la participation citoyenne et l'émergence de projets locaux

La commune pourrait se lancer dans une démarche de participation citoyenne visant à développer des projets de réaménagement de l'espace public en concertation avec les habitants d'un quartier.

Participer à la mise en place d'une conférence des Bourgmestres

La commune doit accompagner la mise en place d'une conférence des Bourgmestres qui pourrait notamment traiter des questions de mobilité et d'accessibilité.

